

Extrait du contrat concernant l'assurance annulation

Option 1 ASSURANCE INDIVIDUELLE OU GROUPE : 15 € par participant payant

(total groupe = € x nbre payant, soit €)

cette assurance couvre : annexe jointe CASES A, B, C, D, E et F soit

- Bagages, responsabilité civile vie privée

- maladies y compris épidémies

- annulation cas imprévus :

La garantie s'exerce si l'empêchement du départ est occasionné par tout événement aléatoire, soudain, imprévisible à la réservation, dûment établi et vérifiable, indépendant de la volonté de l'assuré, l'empêchant de voyager et survenu entre la date de souscription du contrat d'assurance et la date du départ. (quelques exemples : le déménagement, la convocation sportive non reportable la convocation, à un concours d'entrée, la mutation professionnelle, la fugue d'un enfant mineur, la maladie grave de votre animal domestique, le licenciement toutes causes, etc.)

- interruption de séjour

- interdiction administrative émanant d'une autorité ministérielle compétente française suite à attentat ou acte de terrorisme survenant dans les 90 jours avant le départ

- fermeture d'aéroport suite à catastrophes naturelles

CONTRAT TOKIO MARINE N°65 527 180 - AIG N° 4 091 201

OPTION 1 : SOUSCRIPTION INDIVIDUELLE OU TOUT OU PARTIE DU GROUPE

(COMPREND A/B/C/D/E/F)

A - BAGAGES Par personne et par bagage ou par location Indemnité de retard de livraison à l'aéroport de destination 240 € /personne

Limitation de garantie
800 € /personne
Dont objets de valeur 400 € /personne
Franchise : 38 € /dossier

B - RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE
Dommages corporels, matériels et immatériels
Dont dommages matériels et immatériels consécutifs

Limitation de garantie
4 500 000 €
1 500 000 €
Franchise : 75 € /dossier

C - ANNULATION incluant les épidémies :

Nous garantissons les frais d'annulation pour cause de

- Maladie grave, accident grave, décès selon barème (y compris rechute ou aggravation de maladie ou accident antérieur à l'achat du voyage),
- Complications de grossesse,
- Maladies psychiques, mentales ou nerveuses avec hospitalisation supérieure à 4 jours,
- Contre-indication de vaccination,
- Licenciement économique,
- Octroi d'un emploi ou d'un stage POLE EMPLOI pour l'Assuré inscrit au chômage,
- Modification ou suppression de congés par l'employeur,
- Préjudice grave au domicile ou aux locaux professionnels,
- Dommages graves au véhicule de l'Assuré,
- Refus de visa par les Autorités du pays visité,
- Examen de rattrapage (universitaire uniquement),
- Convocation devant un tribunal en tant que juré d'assises, expert, ou en vue de l'adoption d'un enfant,
- Vol des papiers d'identité,
- Incorporation sous les drapeaux

Limitation de garantie:
9 500 € /personne
avec un maximum de 80 000 € /événement
Sans Franchise
Limitation de garantie 1 500€/personne
Sans Franchise
Limitation de garantie 9 500 €/personne avec un maximum de 80000€ /événement
Sans Franchise

INTERRUPTION DE SÉJOUR

Suite à un rapatriement médical ou à un retour anticipé organisé par l'Assisteur

ATTENTAT MOINS DE 10 JOURS

Survenance d'un attentat dans les 10 jours qui précèdent le départ et empêchent le départ

D - GARANTIE TOUS CAS IMPRÉVUS Est couvert tout événement aléatoire, soudain, imprévisible à la réservation, dûment établi et vérifiable, indépendant de la volonté de l'assuré, l'empêchant de voyager et survenu entre la date de souscription de la convention d'assurance et la date de départ Voir liste des exclusions (dépliants p.10 et 11)

Limitation de garantie 9 500 €/personne
avec un maximum de 80 000 € /événement
Franchise 50 € /personne

E - ATTENTAT MOINS DE 90 JOURS - Contrat AIG N° 4 091 201 Survenance d'un attentat dans les 90 jours qui précèdent le départ et empêchant le départ

Limitation de garantie 9 500 €/personne
avec un maximum de 100 000 € /événement **Sans Franchise**

F - GARANTIE FERMETURE D'AÉROPORT SUITE A CATASTROPHES NATURELLES

- Frais de séjour
- Pré-acheminement
- Frais de liaison

80 € /personne /jour (maxi 5 jours)
Franchise : 24 heures
100 € /personne
100 € /personne
Franchise relative : 20 € /personne